

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Etaient présents</u> : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir</u> : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 31 janvier 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir</u> : Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire</u> : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 2 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017- 006 : SUPPRESSION D'EMPLOI : POSTE DE RESPONSABLE DU CAMPING

Monsieur le Maire au regard des textes suivants :
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
 VU les crédits inscrits au budget,
 VU l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 30 janvier 2017 ;
 CONSIDÉRANT QUE les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
 COMPTE TENU de la demande de suppression d'emploi pour les motifs suivants :

- Suppression du poste de responsable du camping en vue de créer un poste de responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi du responsable du camping à temps complet.
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Technique					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Responsable du camping</i>	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC

- d'adapter au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

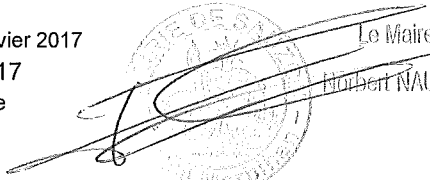
sous le n°17-008D2017-006

(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme


 Le Maire
 Norbert NAUDIN